

LA VIE ECONOMIQUE

DU SUD-OUEST

LOT-ET-GARONNE

L'AGRICULTURE, PILIER DE LA SOCIÉTÉ

DORDOGNE

JUSTICE FISCALE ET SOCIALE POUR LE CODAF

LOT-ET-GARONNE L'AGRICULT

LORS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE LE 4 JUIN DERNIER, LE GROUPE TERRES DU SUD A FAIT LE POINT SUR SON ORGANISATION DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE DU COVID-19 ET LES PERSPECTIVES ENVISAGÉES POUR LA SUITE.

Par Chantal BOSSY

L'heure était le 4 juin à une sorte de bilan. Organisée dès le premier jour de la crise pour assurer la continuité de l'activité et la sécurité de tous, la 1^{re} coopérative agricole lot-et-garonnaise a cherché à accompagner ses adhérents, notamment au travers d'initiatives solidaires. La crise sanitaire a conforté la stratégie du groupe initiée depuis 18 mois autour d'un programme de transformation intitulé « Développeur de Terroirs ».

RETOUR SUR EXPÉRIENCE

Avec la mise en place d'une cellule de crise dès le 13 mars, la continuité de l'activité pour 85 % des équipes et aucun cas de Covid-19 détecté parmi les 6 000 adhérents et 1 497 collaborateurs, le groupe Terres du Sud se félicite de la traversée de cette crise avec un impact contenu.

Pour remercier la fidélité et l'engagement sans faille de ses équipes au contact direct des clients et investies dans le maintien de la production, il a tenu à verser une prime de 350 euros, au prorata du temps travaillé. Plusieurs initiatives solidaires ont vu le jour pendant cette période : des dons de masques et blouses au personnel soignant de Bergerac, Sarlat et Périgueux, des dons de volailles aux équipes de l'abattoir de Bergerac pour les remercier de la poursuite de l'activité, la possibilité pour les producteurs de fruits et légumes de les vendre sur les parkings ou dans les magasins Gamm vert du groupe,

« LE GROUPE
CONSERVE UNE
ATTENTION
PARTICULIÈRE
VIS-A-VIS
DE LA FILIÈRE
CANARD »

PATRICK
GRIZOU
Président du groupe Terres
du Sud et agriculteur

URE, PILIER DE LA SOCIÉTÉ

mais aussi la mise en place d'une « base » solidaire de main d'œuvre disponible et conjointe avec les autres coopératives du département. Avec la continuité de leur activité et la poursuite de l'organisation de travail, les agriculteurs adhérents se disent rassurés. « Avec le renforcement de la vente en circuits courts et en drive, les produits du terroir plébiscités et l'évolution des habitudes de consommation des Français, nos adhérents ont

constaté qu'ils redevenaient des piliers du fonctionnement de la société », précise Patrick Grizou, président du groupe Terres du Sud et agriculteur à Monbahus (47).

Le groupe conserve néanmoins une attention particulière sur la filière canard vis-à-vis du redémarrage du secteur de la restauration et du pouvoir d'achat des français, et adopte à cet effet un pilotage resserré.

UN GROUPE « DÉVELOPPEUR DE TERROIRS »

Concentrée dans son projet d'entreprise « Développeur de Terroirs », la stratégie du groupe Terres du Sud initiée depuis plusieurs mois vise à répondre à la fois aux exigences économiques, sociales, environnementales de la société et au but premier de son engagement, à savoir permettre à tous ses agriculteurs adhérents de vivre durablement de leur travail. Ce projet d'entreprise se traduit par plusieurs actions parmi lesquelles la traçabilité des produits, la livraison express en direct dans les exploitations, le déploiement des drives, la dématérialisation des outils, l'affinage des gammes dans les magasins mais aussi la poursuite du télétravail pour certains collaborateurs, selon les métiers. Le Covid-19 fut dans ces domaines un véritable booster. « Le groupe Terres du Sud a à cœur de répondre aux attentes et besoins des agriculteurs », déclarent le PDG dans un communiqué. C'est pourquoi, toujours dans le cadre de son programme d'entreprise « Développeur de Terroirs », le groupe a initié une réorganisation des magasins et une évolution du maillage territorial avec une offre adaptée et différenciée tout en assurant le maintien, à date, de l'ensemble de ses sites.

TERRES DU SUD EN RÉSUMÉ

1^{re} coopérative agricole et l'un des premiers employeurs de Lot-et-Garonne (47), le groupe Terres du Sud voit le jour en 1992 de la fusion de 5 coopératives des départements de Lot-et-Garonne, de la Dordogne (24) et de la Gironde (33) qui unissent leurs compétences pour valoriser les capacités, la culture et les ressources de leurs terroirs entre Guyenne, Gascogne et Périgord. Il est structuré autour de 6 branches d'activités : végétale, fruits et légumes, volailles, palmipèdes, ruminants et porcs, distribution. Le groupe Terres du Sud représente aujourd'hui 6 000 agriculteurs adhérents, 1497 salariés, 134 sites sur 95 communes, 572 millions d'euros de chiffres d'affaires, 9 millions d'euros d'investissement.

Ses marques Grand Public sont :

Blason d'Or (Volailles), **DELMOND** (Canards gras), **Onatur** (Jus de fruits et légumes), **ValléeVerte** (Jus de fruits et légumes).

Ses marques industrielles :

Castelmaïs (semoulerie de maïs), **Les JUS de Marmande** (Extraction et conditionnement de jus), **SLC** (Conditionnement en ensilage d'haricots verts frais), **Tomates d'Aquitaine** (Transformation de tomates).

Ses enseignes Grand public sont :

Gamm Vert (jardinerie), **INNOVERT** (Motoculture), **le Goût de nos Campagnes** (Produits du terroir), **Serge Laurans** (Boucherie).

Ses marques industrielles :

Delta Sud (matériel agricole), **TerresduSud** (fournitures, outillages, équipements agricoles)



JUSTICE FISCALE ET SOCIALE POUR LE CODAF

PLUS DE 7 MILLIONS D'EUROS DE FRAUDE DÉTECTÉS EN DORDOGNE
EN 2019 : C'EST LE CHIFFRE COMMUNIQUÉ PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL
OPÉRATIONNEL ANTI-FRAUDE (CODAF), EN RÉUNION PLÉNIÈRE LE 10 JUIN.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Présidé par le préfet Frédéric Perissat, le procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Périgueux Jean-François Mailhes et la procureure près le Tribunal Judiciaire de Bergerac Odile de Fristch, ce comité a dressé le bilan 2019 et défini les orientations 2020. Le CODAF s'attache à prévenir et réprimer le travail illégal pour protéger les travailleurs concernés et préserver leurs droits (conditions de travail, protection sociale, rémunération...). La fraude sociale et fiscale représente chaque année un manque à

gagner dans les recettes de l'État, des dépenses biaisées pour les budgets des organismes sociaux. L'amélioration de la connaissance réciproque entre les services par des opérations conjointes, l'orientation des contrôles, les formations et le partage d'expériences a permis en 2019 d'améliorer le repérage. En Dordogne, le montant total estimé du préjudice détecté s'élève à 7 041 722 euros, dont 4 202 752 euros concernant les incidences financières du travail illégal. Soit une hausse de 40 % par rapport à 2018 (5 millions d'euros).

« LES HÔTELS-CAFÉS-RESTAURANTS, LE BTP ET L'AGRICULTURE SONT LES SECTEURS D'ACTIVITÉ LES PLUS IMPACTÉS PAR LES VERBALISATIONS »

DES SECTEURS PLUS SENSIBLES

La lutte contre le travail illégal reposait l'an passé sur 1 210 interventions en entreprises par les services de contrôle (dont 75 % effectuées dans le cadre du CODAF) avec 18 % d'infractions constatées, soit 36 courriers d'observation, 8 procédures d'amendes administratives, 76 contraventions, deux décisions de mise en demeure et deux avertissements, une décision de fermeture administrative, 5 contrôles fiscaux et deux arrêts de travaux. 47 procès-verbaux délictuels liés au travail illégal ont été dressés.

Les hôtels-café-restaurants (43 % des procédures), le BTP (20 %) et l'agriculture (10 %) sont les secteurs d'activité les plus impactés par ces verbalisations. Le poids majeur du travail dissimulé par non ou sous déclaration des salariés (90 %) est l'infraction principale relevée dans ces procès-verbaux, s'y ajoute à un degré moindre les infractions liées aux faux statuts (6 %, notamment dans le secteur du BTP) et des infractions liées à l'emploi d'étrangers

« DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE CIBLÉES VISERONT LES TRANSPORTEURS ROUTIERS ÉTRANGERS »

sans titre de travail (4 %, notamment dans le secteur agricole). Par ailleurs, le secteur des transports routiers de marchandises a été une nouvelle fois identifié comme une priorité : 62 opérations de contrôle coordonné ont été réalisées avec 254 véhicules contrôlés. Si aucune procédure de travail illégal n'a été relevée, 82 infractions à la réglementation sur les transports ont été notifiées (6 délits et 76 contraventions). Enfin, l'action des Services fiscaux, URSSAF, CPAM, pôle emploi, CAF et MSA est loin d'être négligeable avec une hausse du montant estimé du préjudice lié aux fraudes fiscales et sociales détectées par les services fiscaux (420 000 euros contre 124 279 euros en 2018) et l'URSSAF (3 570 000 euros contre 1 806 000 euros pour 2018).

COORDINATION TERRITORIALE

Outil de lutte contre les fraudes, il réunit les services de l'État (préfecture, administrations fiscale et douanière, Direccte, DDCSPP, police, gendarmerie), ceux de la justice (parquets de Périgueux et de Bergerac) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM, régime social des indépendants (RSI), CARSAT, MSA) afin de coordonner au niveau territorial la lutte contre le travail illégal, la fraude sociale et fiscale, améliorer les échanges et les méthodes d'investigation pour des contrôles plus efficaces.

OBJECTIFS 2020

En 2020, l'attention porte sur la mise en œuvre des priorités du plan national de lutte contre le travail illégal 2019-2021. Il s'agit de cibler les secteurs susceptibles de faire l'objet de fraudes (agriculture, BTP, transports routiers), de mieux lutter contre les faux statuts (recours abusif aux statuts de travailleurs indépendants, stagiaires, bénévoles...), de mieux contrôler les employeurs d'étrangers sans autorisation

de travail aux conditions de travail difficiles et faibles rémunérations, de lutter contre la fraude au détachement (vérifier l'accomplissement des obligations déclaratives et la conformité des conditions de travail, rémunération et hébergement des salariés détachés...). Des opérations de contrôle ciblées viseront les transporteurs routiers étrangers (cabotage des véhicules étrangers). L'étroite collaboration des services est poursuivie, facilitée par l'installation d'un secrétariat opérationnel du CODAF 24, référent de l'ensemble des services membres dans le domaine de la lutte contre la fraude.

DORDOGNE**QUAI CYRANO
ROUVRE SES PORTES**

La maison des vins et du tourisme, le fameux Quai Cyrano inauguré en juillet 2019, revient sur le devant de la scène à Bergerac après sa fermeture lors de la crise sanitaire. Le vignoble y est de nouveau à l'honneur depuis le 15 juin (7 jours sur 7, de 10 h à 19 h) et l'œnotourisme devrait avoir le vent en poupe avec des vacances en France très attendues... Les visiteurs bénéficient, en un seul lieu, d'une vue à 180° sur l'ancien port et la Dordogne, d'un espace d'accueil tourisme et de la maison des vins assortie d'un bar pour découvrir les appellations Bergerac, Monbazillac, Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac, Côtes de Duras grâce à une équipe d'animateurs. Les dégustations s'accompagnent d'assiettes de produits locaux. En terrasse, vue imprenable sur la rivière et côté cour, le cadre du cloître des Récollets est très XVII^e. Les vastes espaces intérieurs et les terrasses à l'air libre se prêtent à un accueil sécurisé, dans le respect des règles sanitaires. 130 domaines et caves coopératives sont représentés à Quai Cyrano, passeport pour se rendre ensuite dans les propriétés et rencontrer les vignerons présents tout au long de l'été.

**LOT-ET-GARONNE****LE PARC DU GRIFFON
EST OUVERT**

Le Parc du Griffon à Caubon-Saint-Sauveur qui a accueilli en 2019 plus de 16 000 visiteurs, a pu rouvrir au public le 30 mai dernier. Les nouveautés de l'année sont cependant passées un peu inaperçues dans la confusion Covid. Pour rappel, cette année les propriétaires ont investi dans de nouveaux jeux :

montagne gonflable et piste de karts à pédales ainsi que de nouveaux animaux : les géants à grandes oreilles (chèvres et lapins). Les jeux d'eau mis en place l'an dernier sont en route depuis la réouverture. Le Parc s'est adapté à la situation en installant des zones de désinfection sur chacune des cinq aires de jeux du Parc (désinfection des mains obligatoire avant de rentrer dans les jeux), en affichant les gestes barrières, en redisant les aires de pique-nique pour maintenir la distance physique. Malgré les difficultés des derniers mois et les nouveaux investissements mis en place pour éviter la propagation du Covid-19, les tarifs n'ont pas été modifiés.



LOT-ET-GARONNE

IN'TECH SUD OPTIMISE SON IMPLANTATION TERRITORIALE

L'école supérieure d'ingénierie informatique IN'TECH Sud, annonce le renfort de son campus de Nîmes et la fermeture de celui de Béziers, à compter du 31 juillet 2020. L'objectif d'IN'TECH Sud est de maintenir le haut niveau de réussite dans le cadre de l'obtention pour l'étudiant d'un emploi CDI à la fin du cursus et de satisfaire les besoins des entreprises qui sont nombreux dans le secteur de l'informatique. Néanmoins, alors que sur l'ensemble de ses autres campus l'école rencontre une attractivité importante, à Béziers, IN'TECH Sud constate un plus faible dynamisme pour le développement numérique. Craignant que ce constat ne soit confirmé et accru par les effets de la crise sanitaire du Covid-19, et dans le souci de garantir aux étudiants des conditions de scolarisation optimales tout au long de leur formation, la direction d'IN'TECH Sud a dû prendre la décision de fermer le campus de Béziers fin juillet 2020. Les étudiants de Béziers seront redirigés au campus de Nîmes ou tout autre campus de leur choix. Depuis 2015, IN'TECH Sud a ouvert des campus à Agen, Dax, Pamiers, Nîmes, Montauban, Maubeuge et Les Sables d'Olonne. Le groupe forme des professionnels de l'informatique à la pointe des nouvelles technologies et délivre des diplômes Bac+5 (Titres certifiés par le RNCP Niveau 7) d'Expert en ingénierie du logiciel et d'Expert en systèmes et réseaux. IN'TECH se distingue par sa pédagogie originale fondée sur la réalisation de projets concrets en lien direct avec le monde professionnel dès le 1^{er} semestre (60 % du temps à l'école est consacré aux projets) et par son fort taux d'encadrement, assuré par des enseignants permanents et des intervenants professionnels. Un département de formation professionnelle a été créé en 2017. « IN'TECH Sud agit comme un acteur économique en tissant des liens forts entre étudiants et entreprises tout au long de la scolarité de 5 ans. L'école se veut une voie directe vers une carrière professionnelle gratifiante. Son rôle majeur est une action territoriale fédérant la volonté des élus de développer le numérique sur leur territoire, le besoin des entreprises en termes de recrutement et la nécessité pour les jeunes de sécuriser un parcours de haut niveau dans les nouvelles technologies », rappelle Jean-Michel Talavera, président d'IN'TECH Sud.



DORDOGNE

TRANSFERT DE TAXE FONCIÈRE AU LOCATAIRE

Jacques Auzou, président du Grand Périgueux, a interpellé le gouvernement concernant la taxe foncière payée par les commerçants locataires. Il a adressé un courrier au ministre de l'économie et des finances ainsi qu'aux parlementaires pour demander une action en faveur des commerçants locaux. Si le propriétaire est bien redevable de la taxe foncière, une pratique ancienne veut qu'une clause inscrite dans les baux commerciaux puisse transférer son paiement au locataire. Le Code du commerce précise qu'un tel déplacement de charge est un facteur de diminution de la valeur locative du bien. L'usage montre que cette déduction est loin d'être généralisée. Jacques Auzou demande la reconnaissance législative de l'imputabilité exclusive de la taxe foncière aux propriétaires, comme la Loi Pinel a pu le faire pour d'autres charges en 2014. « Cette disposition constituerait une mesure de soutien aux répercussions durables pour les commerçants locaux. »

MOJAC TECHNOLOGIES, Société par actions simplifiée au capital de 259 857,14 euros. Siège social : 102 Avenue Marceau Feyry 24100 BERGERAC 414 567 123 RCS BERGERAC. Aux termes des décisions du Président en date du 12 mai 2020, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, la société RESCO, Société de droit belge, représentée par M. Jelger Teucq, Boite 2 Esperantolaan 11 - 3300 Tirlemont - Belgique, enregistrée au registre Belge sous le numéro 0480.085.761. Mention sera faite au RCS de BERGERAC. Pour avis, Le Président.

20VE01928

ORBI CHEMICALS France SARL au capital de 38 112,25 euros - 15, Route de Staellenbrugge 59284 PITGAM - 333 801 124 RCS DUNKERQUE Le 20/02/2020, l'AGE a transéré le siège social, à compter du 20/02/2020, de PITGAM (59284), 15 Route de Staellenbrugge, à JAYAC LE BOURG (24590), Route Communale n° 3. Gérant : Mme Maria Rita VERMEULEN VAN DEN BERGH - 29 rue Robert Schuman - B5751 Frisange (Luxembourg) L'article 4 de statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BERGERAC. Pour avis, 20VE01980

Me Danielle LAMOND
Notaire Associé
Membre de la SCP "Gilles GIROUX, Pierre de Cumond et Danielle LAMOND"
Titulaire d'un Office Notarial à RIBERAC
24600 1 rue du Cdt F Pichardie
0553925050

BARRET
Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 35 000 euros
Siège social : 5 rue Monge
24700 MOULIN NEUF
Siège de liquidation : 5 rue
Monge - 24700 MOULIN NEUF
824 682 553 RCS BERGERAC

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Regis CLAVE, demeurant 44 rue de la République 24700 MOULIN NEUF, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 rue Monge 24700 MOULIN NEUF.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BERGERAC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur
20VE01923

CHEZ MINOU
SARL au capital de 25 916,33 €
Siège social : 55 rue Notre Dame 24540 MONPAZIER
RCS BERGERAC 422 505 925

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décisions de l'associée unique du 01/06/2020, il a été décidé de nommer en qualité nouveau gérant M. Albin VERGNES, demeurant 79 rue Saint Jacques 24540 MONPAZIER en remplacement de Mme Céline LALA, démissionnaire, à compter du même jour.

Mention sera faite au RCS de BERGERAC.

Pour avis
20VE01937

REBASE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Le Bourg Nord
Val Doria N°4 - 24520
LAMONZIE MONTASTRUC
840 028 781 RCS BERGERAC

Aux termes d'une décision en date du 8 juin 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de l'adresse «Le Bourg Nord, Val Doria N°4» 24520 LAMONZIE MONTASTRUC à l'adresse «La Maure Nord» 24140 CAMPSEGRET avec effet au 15 mai 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance
20VE01918

MODIFICATION STATUTAIRES

Aux termes d'une assemblée générale du 30 octobre 2019, les associés ont décidé de :

- transférer le siège social de la société à compter du même jour et de modifier l'article cinquième des statuts comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé au 57 rue du Port à 17110 SAINT-GEORGES-DE-DONNE.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à "La Coquille", 24340 MAREUIL EN PERIGORD.

- de nommer un nouveau gérant, en remplacement de Madame ARNOULT Christianne, décédée le 28 septembre 2019 à SAINTES (17) et de modifier l'article quinzisième des statuts comme suit :

Ancienne mention :

Suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2018, Madame Christiane THOUVENIN a été nommée gérante rétroactivement à compter du 2 décembre 2018, date du décès de Monsieur Marie Sylvain Claude THOUVENIN, ancien gérant.

Nouvelle mention :

Suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 30 octobre 2019, Monsieur Alain THOUVENIN a été nommé gérant et ce pour une durée illimitée.

La société sera désormais immatriculée au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis et mention

Maître Danielle LAMOND, Notaire
20VE01971

BESSE FRERES & FILS, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 42 000 euros. Siège : 24800 COGNAC SUR L'ISLE. Siège de liquidation : 158 Rue du 8 Mai 1945 BISCARROSSE (40600), 781 654 751 RCS PERIGUEUX. L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15/05/2020 au 158 Rue du 8 Mai 1945 BISCARROSSE (40600) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Marie KURAS, demeurant LE MAINE 24560 SAINT CERNIN DE LABARDE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur.

20VE01946

JEUX LOISIRS MOBILIERS SPORTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social :
Lieu-dit La Pascarelle
24680 LAMONZIE ST MARTIN
350 594 396 RCS BERGERAC

Aux termes d'une délibération en date du 8 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JEUX LOISIRS MOBILIERS SPORTS a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit La Pascarelle 24680 LAMONZIE ST MARTIN au 13 Rue du Docteur Pierre Simbat 24100 BERGERAC avec effet au 16 mai 2020. Et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance
20VE01917

FIDAL

Société d'Avocats
76 Route de Lyon
24750 Boulazac Isle Manoire

AVIS DE DISSOLUTION

La Société **PARQUETS DU SOLEIL**, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est fixé Estampes, 24620 TAMNIES, 518 896 675 RCS BERGERAC, a été dissoute par déclaration en date du 8 juin 2020 souscrite par l'associée unique la Société COMARTIN, Société à responsabilité Limitée, dont le siège social est Estampes, 24620 TAMNIES, 531 132 090 RCS BERGERAC.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de BERGERAC.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société PARQUETS DSOLEIL peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de BERGERAC.

Pour avis
20VE01951

IBRARCAR SAS au capital de 5.000 € sise 32 RUE DE LA RESISTANCE 24130 PRIGONRIEUX 839929049 RCS de BERGERAC. Par décision de l'AGE du 31/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/06/2020 au 3 Impasse des Ducs 24130 LA FORCE. Mention au RCS de BERGERAC.
20VE01952

7ECOLOGIQUE, SARL au capital de 40 100 € Siège social : 7bis rue de l'usine 24190 SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE RCS PERIGUEUX 512 650 532. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 5 rue des noyers 53170 ARQUENAY à compter du 01/06/2020. Radiation au RCS de PERIGUEUX et immatriculation au RCS de LAVAL.

20VE01900

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-René LATOUR, Notaire à PERIGUEUX le 11 Juin 2020, a été effectuée une augmentation du capital de la société **SCI de Las Péiras**, société civile immobilière au capital initial de 1.500 €, siège à VILLEFRANCE DE LONCHAT (24610) 35 rue Fénelon, RCS BERGERAC 823 839 014. Modalités : par voie d'incorporation de comptes courants d'associés. Le capital a été augmenté de 329.600 € et 32.960 parts nouvelles ont été émises de 10 € chacune. Le nouveau capital est de : 331.100 €.

Pour avis, Le notaire
20VE01916

LA VIE ECONOMIQUE
DU SUD-OUEST | BILANNAIRE D'INFORMATIONS ECONOMIQUES

ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 34 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
106 rue Fondaudouge CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire de la SELARL "LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT", titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 24 Avenue Jules Ferry, le 12 mai 2020, enregistré à PERIGUEUX, le 5 juin 2020, 2020 00017622, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Jean-Pierre **FLAUD**, boulanger, et Madame Sophie **FONGARO**, conjoint collaborateur, son épouse, demeurant ensemble à PIEGUT-PLUVIERS (24360) 28 rue de la Libération.

Monsieur est né à SOYAUX (16800), le 5 août 1966,

Madame est née à MARMANDE (47200), le 5 juin 1970.

A : La Société dénommée **EURL KRILIN**, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 15 000 €, dont le siège est à PIEGUT-PLUVIERS (24360) 28 rue de la Libération, identifiée au SIREN sous le numéro 882 586 258 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX.

Désignation du fonds : fonds de commerce de BOULANGERIE PATISSERIE sis à 28 rue de la Libération 24360 PIEGUT PLUVIERS, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE BOULANGERIE DE LA TOUR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX, sous le numéro 353 831 928.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 30 Mars 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de quatre-vingt mille euros (80.000), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour trente mille euros (30.000),

- au matériel pour cinquante mille euros (50.000).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SELARL "Les notaires du Périgord Vert" 24 avenue Jules Ferry 24300 NONTRON où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.
20VE01945

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire de la SELARL "LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT", titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 24 Avenue Jules Ferry, le 11 juin 2020, enregistré à PERIGUEUX, le 17 juin 2020, 2040P01 2020N00733, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LE PRESSING NONTRONNAIS**, Société à responsabilité limitée au capital de 8000,00 € €, dont le siège est à NONTRON (24300), 6 rue Brune, identifiée au SIREN sous le numéro 823631312 et immatriculée au RCS de PERIGUEUX.

A :

Madame Magalie Laurence OCHOD-NICKY, sans profession, demeurant à NONTRON (24300).

Née à RUFFEC (16700), le 27 octobre 1966.

Célibataire.

Désignation du fonds : fonds de commerce de BLANCHISSERIE sis à NONTRON (24300) 6 rue Brune, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX, sous le numéro 823 631 312.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er juin 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-TROIS MILLE EUROS (23.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour HUIT MILLE CINQ CENTS EUROS (8.500,00 EUR),

- au matériel et aux marchandises pour QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS (14.500,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège l'office notarial dénommé en tête des présentes où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
20VE01969

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Eric LACOMBE, de la Société Civile Professionnelle «Jean-Christophe FROMENTEL, Eric LACOMBE et Séverine ROSE-BROUSSEAU», titulaire d'un Office Notarial à TERRASSON LAVILLEDIEU, ZAES du Moulin Rouge, le 29 mai 2020, enregistré à PERIGUEUX, le 12 juin 2020, Dossier 2020 00018710, référence 2404P01 2020N00708,

La Société dénommée **LES CARS BELLANGER**, Société à responsabilité limitée au capital de 56.650 €, dont le siège est à GRIGNOLS (24110), le bourg, identifiée au SIREN sous le numéro 448 099 333 et immatriculée au R.C.S. de PERIGUEUX.

A cédé à : La Société dénommée **CHEZE & FILS VOYAGES CHEZE**, Société par actions simplifiée au capital de 600 000 €, dont le siège est à GIMEL-LES-CASCADES (19800), lieu dit "La Bitarelle", identifiée au SIREN sous le numéro 326 770 096 et immatriculée au R.C.S. de BRIVE-LA-GAILLARDE.

Désignation du fonds : la branche d'activité de fonds de commerce de Transport de voyageurs par car, achat et vente de véhicules d'occasions, agence de voyage, sis à GRIGNOLS (24110) Le bourg, lui appartenant, connu sous le nom commercial LES CARS ET AGENCE DE VOYAGES BELLANGER, et pour lequel il est immatriculé au R.C.S. de PERIGUEUX, sous le numéro 448 099 333.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (82 200 €), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE MILLE EUROS (60 000 €)

- au matériel pour VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (22 200 €),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

20VE01910

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un AA en date du 13/05/2020, la société **SAS CANOS-PHERE**, SAS au capital de 20 000 € située Les Près de Couderc 24250 CENAC-ET-SAINT-JULIEN immatriculée au RCS de BERGERAC sous le numéro 844 690 248 a donné en location gérance à Mme FAYE Virginie demeurant Les Près de Couderc 24250 CENAC-ET-SAINT-JULIEN, un fonds de commerce de Restauration Traditionnelle, Pizzeria, vente à emporter situé Les Près de Couderc 24250 CENAC-ET-SAINT-JULIEN à compter du 13/05/2020 au 31/10/2020. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 6 mois.

20VE01935

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par la Société **MG DIFFUSION**, SARL au capital de 224 849 €, dont le siège social est sis Les Grands Champs 24410 SAINT AULAYE-PUYMANGOU, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le n° 394 658 017,

à la Société **AURELO**, SARL au capital de 94 600 €, dont le siège social est sis 12 rue de la République 24000 PERIGUEUX, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le n°533 036 570,

suivant acte sous seing privé en date du 08.01.2018 fait à ST AULAYE, enregistré au SIE de PERIGUEUX le 19.01.2018, dossier 201802399, Réf. 2018A00153,

du fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché situé Les Grands Champs 24410 SAINT AULAYE-PUYMANGOU, connu sous le nom de "Carrefour Contact",

a pris fin amiablement le 11.02.2020.
20VE01947



Me Danielle LAMOND

Notaire Associé

Membre de la SCP "Gilles

GIROUX, Pierre de Cumond et

Danielle LAMOND"

Titulaire d'un Office Notarial à RIBERAC

24600 1 rue du Cdt F Pichardie

0553925050

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N°2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 22 mars 2017,

Madame **Josette Louise Andrée CELIERES**, en son vivant retraitée, demeurant à RIBERAC (24600) 2 impasse Larobertie.

Née à PALAMINY (31220), le 9 août 1939.

Veuve de Monsieur Jean Pierre FEYTE et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PERIGUEUX (24000) (FRANCE), le 25 septembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre de CUMOND, Notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «Gilles GIROUX, Pierre de CUMOND et Danielle LAMOND, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à RIBERAC (Dordogne), 1 Rue du commandant F. Pichardie, le 4 mai 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : SELARL SOULOUMIAC TREMOSA SALETES, notaire à TOULOUSE CEDEX 3, référence CRPCEN : 31017, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

20VE01897



SELARL LASCAUX JURIS

NOTAIRES

Maîtres Fabrice RENAUD et

Mai ESSER-RENAUD

1 Place de la Libération

24290 Montignac

Tél : 05 53 51 80 15

fabrice.renaud@notaires.fr

ENVOI EN POSSESSION

Nom du défunt : **BRUERE**

Prénom : **Gilles Maurice Jacques**

Date et lieu de naissance : TOURS, le 20 août 1945

Domicile : La Pialissonnerie 24290 SAINT LEON SUR VEZERE

Décès : SARLAT LA CANEDA, le 26 mars 2020

Date du testament : 03 décembre 2014

Date de dépôt : 15 juin 2020

Notaire chargé de la succession : Maître Mai ESSER, notaire à MONTIGNAC, 1 place de la Libération

Legs universels : Madame Angèle BRUERE, chargée de communication, demeurant à JOINVILLE-LE-PONT (94340) 21 boulevard Maréchal Leclercq Hall Abélie. Née à AVIGNON (84000) le 12 avril 1989.

Cet envoi en possession a lieu en l'absence de l'existence d'héritiers réservataires.

Maître Mai ESSER
20VE01902

LA VIE ECONOMIQUE

DU SUD-OUEST



SE CHARGE DE VOS
APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUETE

WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 septembre 2017, Monsieur **Maurice Marcel FLOIRAT**, en son vivant retraité, demeurant à COULOUNIEUX-CHAMIERS (24660) 28 rue Edmond Rostand. Né à NAILHAC (24390), le 3 juin 1929. Divorcé de Mme Jacqueline GIBERT, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX (24000) le 3 mai 1999, et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SAINT-ASTIER (24110) (FRANCE), le 17 février 2020.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoît PELISSON, Notaire Associé de la Société Civile

Professionnelle "Jean-René LATOUR et Benoît PELISSON", titulaire d'un Office Notarial à PERIGUEUX (Dordogne) 27 rue Gambetta, le 8 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me PELISSON, notaire à PERIGUEUX 27 rue Gambetta, référence CRPCEN : 24001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

20VE01898

Ajout à l'annonce LVE113139 N° 20VE01891 concernant la société **PAGO**, parue le 17/06/2020 :

Capital social : 10 000€.
20VE01958

47. LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MAIRIE de SAINT FRONT SUR LEMANCE
Lot et Garonne - 47500

Tél : 05 53 40 61 38 - Mail : mairie.st-front@wanadoo.fr

Aliénation, régularisation et création du chemin de Lascabanes.

Commune de Saint Front Sur Lemance (47500)

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Saint Front Sur Lemance, du lundi 06 juillet 2020 au lundi 20 juillet 2020 à 17 h, en remplacement de celle initialement prévue par l'arrêté 2020/005 du 06 mars 2020.

Elle porte sur l'aliénation, la régularisation et la création du chemin à Lascabanes.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la Mairie de Saint Front Sur Lemance pendant 15 jours du lundi 06 juillet 2020 au lundi 20 juillet 2020 à 17 h ou chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels du bureau, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir durant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête : Mairie de Saint Front Sur Lemance, à l'attention de Mr Michel CHABRIER, 47500 - Saint Front.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h. Monsieur Michel CHABRIER, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint Front Sur Lemance où des mesures barrières sont prévues le mardi 7 juillet 2020 de 9 h à 12 h et le vendredi 17 juillet 2020 de 14 h 30 à 17 h 30.

Date d'envoi à la publication : **24 juin 2020**
20300453

MUSCA BY PLUG'€
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Lieudit Faurat,
47310 Ste Colombe en
Bruilhois
RCS AGEN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à STE COLOMBE EN BRUILHOIS du 09 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MUSCA BY PLUG'€

Siège : Lieudit Faurat 47310 STE COLOMBE EN BRUILHOIS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 000 euros

Objet : Prestation de service concourant à la gestion commerciale, publicitaire, économique, administrative, financière, comptable, juridique, gestion des ressources humaines, prestation de service et de conseil en matière d'installation et maintenance de réseaux électriques et informatiques.

Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Madame BATUT Barbara, demeurant Sainte Colombe en Bruilhois (47310) lieudit Faurat.

Directeur général : Madame TOLOT-GUITARD Marie, demeurant à AUBIAC (47310) 4 Chemin du Réchou.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Agen.

Pour avis, Le Président
20VE01903

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Catherine RICHON, notaire à AGEN, le 12 juin 2020, enregistré il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **TETRAGRAMME**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 100 euros divisé en 10 parts sociales de 10 € numérotées de 1 à 10.

Siège social : Lieudit Liguet 47600 FIEUX

Objet social : l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, tant en France qu'à l'étranger, en pleine propriété, en nue propriété ou en usufruit, l'administration et la gestion du patrimoine social, la conclusion de baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles sociaux, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur Charles-Antoine CHATELAIN et Mademoiselle Carole BORDIN, co-gérants, demeurant ensemble à FIEUX (47600), lieudit Liguet.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis : le notaire
20VE01912



SELARL CORNAUD-LAURENT-DARY DAUSQUE-YHUEL LE GARREC
Avocats au Barreau de Lorient
Centre d'Affaires Héraclès
2, Bld Jean Monnet
56260 LARMOR-PLAGE
Tél : 02 97 83 97 97

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à VIRAZEIL en date du 9 juin 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée

DÉNOMINATION : **AQUIFLY**

SIÈGE SOCIAL : VIRAZEIL (47200)
2117 Route d'Escassefort - Lieu-dit Gentil Lieu.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

OBJET : La réalisation de toutes prestations de services en matière administrative, commerciale, informatique, de gestion ou autre au profit de toute société dans laquelle elle détiendrait une participation.

CAPITAL : 500 €

GERANT : Monsieur Jean-Philippe CHEVRIER demeurant 2117 Route d'Escassefort, Lieu-dit Gentil Lieu à VIRAZEIL (47200)

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de AGEN.

Pour avis, Le représentant légal
20VE01906

Par ASSP en date du 15/06/2020, il a été constituée une SAS dénommée : **GARANÇE - CAFÉ BOTANIQUE** Siège social : 65 rue Roques 47000 AGEN. Capital : 15 500 € Objet social : Commerce de détail de plantes, fleurs et composition florale. Activité de salon de thé. Président : Mme GOUPIE Leslie demeurant 65 rue Roques 47000 AGEN élu pour une durée illimitée. Directeur Général : Mme LECHANGEUR Floriane demeurant LD "Nicou" 47360 PRAYSSAS. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions cessibles après agrément des associés à la majorité des 2/3 des voix. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AGEN.
20VE01887

Aux termes d'un acte SSP du 15 juin 2020, il a été constituée la société suivante :
Forme : UNION DE SOCIÉTÉS DE CO-OPERATIVES AGRICOLES. Dénomination sociale : **KIWIS DU SUD**. Siège social : Cidex 4402 MIN d'AGEN BOE 47000 AGEN. Objet : Opérations de maintenance, de conditionnement et de stockage de kiwis, mais aussi d'autres fruits et légumes. Durée : 99 ans. Capital variable : ayant pour capital social initial 1 000 000 € Administrateurs : La société LES TROIS DOMAINES UNION FRUITIERE, Société coopérative agricole à capital variable dont le siège social est sis Cidex 4402 M.I.N d'Agén Boe 47000 Agen - 301 191 946 RCS de Montauban et La société LES DEUX VALLEES, Société coopérative agricole à capital variable dont le siège social est sis 11B Route de Gaillac 81500 Lavaur - 777 233 222 RCS de Castres. Président : Mr Didier MOLLAN, Chemin des Petits Camps - 04190 Les Mées. Vice-Président : Mr Frédéric AUBERT, 485 Route de la Crête - 47270 Saint Jean de Thurac. Directeur : Mr Laurent DE VAUJANY, 581 Route de Terreblanque 47290 Moulinet. Immatriculation au RCS d'AGEN.
20VE01924

OFFICE NOTARIAL D'ECULLY

Me Xavier BOUVET
Notaire Associé
4 allée des Tullistes
69130 - ECULLY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 19 juin 2020 reçu par Me BOUVET, notaire à ECULLY a été constituée, pour une durée de 99 années une société civile immobilière dénommée : CERISIER.
Capital social : 100.002 euros en numéraire.

Siège social : BON-ENCONTRE (47240), Impasse Georges Clémenceau Lieudit Redon

Objet social : acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente à titre exceptionnel de tous biens et droits immobiliers.

Agrement : Mutations entre vifs : Unanimité sauf entre associés

Mutations par décès : AGE

Co-gérants : Franck CHASTOL, demeurant à BON-ENCONTRE (47240) impasse Clémenceau Lieudit Redon Thomas CHASTOL demeurant à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160) 3 allée du Pont de la Pierre.

La société sera immatriculée au RCS d'Agén.

Pour avis,
Le Notaire
20VE01965

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé, le 20 mai 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : **SCI LES 3 CHE**

Le siège social est fixé à : SAINT CAPRAIS-DE-LHERM (47270) 737 route de Duc.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : mille euros (1 000 €). Les apports sont numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Laurent CHEVIRON demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300) 42 rue des Frères Clavet, et Monsieur Romain CHEVIRON demeurant à SAINT CAPRAIS-DE-LHERM (47270) 737 route de Duc.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AGEN.

Pour avis
20VE01895

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier AUGARDE, Notaire à PUYMIROL (47270), le 11 Juin 2020 a été constituée une Société Civile Immobilière. Dénomination : **SCI KKSMMC** Siège social : SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE (47240) 701 Route de la Plaine. Objet : Acquisition, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans. Capital social : 100 euros. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Co-gérants : Monsieur Sébastien Gérard Dominique CORREIA et Madame Myriam MEZIANE, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE (47240) 701 Route de la Plaine. La société sera immatriculée au RCS d'AGEN

Pour avis, Le Notaire
20VE01901



BRAMEFAN SOLAIRE
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : Champs d'Issac
47110 LE TEMPLE SUR LOT
847 555 158 RCS AGEN

PERTE DE CAPITAUX PROPRES

Par délibération en date du 31/05/2020, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissoudre la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis

20VE01966

SCEA DE BECO
Société civile d'exploitation agricole au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : Verduc 47250
SAINTE GEMME MARTAILLAC
RCS AGEN : 352 942 692

La durée de la société, initialement fixée à trente années à compter de son immatriculation, a été prorogée de trente années par décision de l'assemblée générale des associés, en date du 29 septembre 2018.

Cette modification prendra effet à compter de l'expiration de la durée actuellement prévue, qui est le 31 octobre 2019.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis, La Gérance
20VE01922

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

SCI DE BOURRUT
Société civile - Siège : lieu-dit Bourrut 47310 MOIRAX
511 983 215 RCS AGEN
SIRET 511 983 215 00019

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 16 Juin 2020, Monsieur Benjamin ROSSON, demeurant à 31000 TOULOUSE, 34 rue Gambetta a été nommé en qualité de nouveau gérant à compter du même jour, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mr Pascal ROSSON, démissionnaire.
20VE01925



Me Romain DAROS
Notaire à DAMAZAN
(47160)

Suivant acte reçu par Me Romain DAROS, le 17 Juin 2020, enregistré il a notamment été constaté la démission de Mme Francette Geneviève COUSINET, divorcée de M. Christian DESPIN de ses fonctions de présidente de la SAS **PACKAGE**, dont le siège social est à MARMANDE (47200) Patras, immatriculée au RCS d'AGEN et identifiée sous le n° SIREN 345 407 399. Monsieur Fabien MILLECAM, gérant de société, demeurant à BEAUPUY (47200), 26 chemin de Larroque, a corrélativement été nommé président de ladite société pour une durée illimitée.

Pour insertion - Me Romain DAROS
20VE01964



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des associés, de la société **AQUITAINE EUROPE BETAÏL**, société à responsabilité limitée au capital de 350 960 euros dont le siège est sis au Bouas 47270 ST PIERRE DE CLAIRAC immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 377 556 105 RCS AGEN statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangées. La date de clôture des exercices sociaux est désormais fixée au 30 juin. Le capital social reste fixé à la somme de 350 960 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Dominique CONSTANS, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : M. Dominique CONSTANS, Président, demeurant Labarthe, 47270 SAINT PIERRE DE CLAIRAC.

La société AREVCO est confirmée dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

Pour avis
Le Président
20VE01981



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen : 05 53 480 800
Bordeaux : 05 33 891 790
Pau : 05 59 82 82 83
Biarritz : 05 59 41 94 33
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2020, l'assemblée générale extraordinaire de la **SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE MIRABEAU**, Société civile immobilière, au capital de 4 573,47 euros, dont le siège social est sis 4 rue Félix Cassagneau 47220 ASTAFFORT, immatriculé au RCS sous le numéro 428 842 843 RCS AGEN, a nommé en qualité de cogérant pour une durée illimitée à compter du 11 juin 2020 :

- Madame Stéphanie ZORZI, demeurant 125 rue Cale Abadie 47000 AGEN,
- Monsieur Alexandre ZORZI, demeurant 965 Côte de Manoubrey 33550 TABANAC.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, La Gérance
20VE01939

SO ULTRA ARJUSA
SARL au capital de 10 630 360 €
Siège social : 36 Rue de Strasbourg 47000 AGEN
838 086 361 RCS AGEN

Suivant décisions de l'associé unique du 02/06/2020, la SARL TRIAXE AUDIT, dont le siège social est situé 1089 avenue du Général Leclerc, 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 833 127 897 RCS AGEN, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, la gérance
20VE01911



Maître Lucie LANTAUME-BAUDET Notaire Associée
Allée de l'Albret
47130 BRUCH

DE MOUNICQ
Société par actions simplifiée
Capital 17.074,29 euros
Siège social : DURANCE
(47420) Mounicq
RCS AGEN 382 144 251

MODIFICATION OBJET SOCIAL - TRANFERT DE SIÈGE SOCIAL - NOMINATION NOUVEAU PRÉSIDENT

Suivant acte reçu par Me Lucie LANTAUME-BAUDET, Notaire à BRUCH (47130), le 11 mai 2020, en cours de publication au SPF d'AGEN 1, il a notamment été constaté les décisions des actionnaires de la société DE MOUNICQ, prises à l'unanimité, avec effet au 11 mai 2020 :

1°) Changement de Président : la démission de Mme LAVERGNE née GRIMARD Danièle, a été acceptée. Le nouveau président nommé est M. Pierre Joseph LAVERGNE, demeurant à SAINTE-COLOMBE EN BRUILHOIS (47310), 2872 Route du Vallon de Joudain.

2°) Modification de l'objet social qui est désormais le suivant : La production de céréales, l'élevage de gibiers et plus généralement l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la Société, et à titre subsidiaire : l'achat, la vente, la commercialisation sous toutes ses formes de gibiers vivants destinés à la chasse ; elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

3°) Transfert du siège social à SAINTE-COLOMBE EN BRUILHOIS (47310), 2872 Route du Vallon de Joudain.

Pour Avis
20VE01940

DECAP'NET 47
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Bois de Jourlion 47230 BARBASTE
Siège de liquidation : Le Bois de Jourlion 47230 BARBASTE
RCS AGEN 841 116 056

Aux termes d'une décision en date du 26/03/2020 au BARBASTE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Thierry DRURE, demeurant Le Bois de Jourlion 47230 BARBASTE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur
20VE01956

EMSAT AQUITAINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Ancien Parc des Chênes
47500 CONDEZAYGUES
823 402 920 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Guillaume VACHER, demeurant Lieu-dit Les Vignes, Chemin d'Ortaffa 66690 PALAU DEL VIDRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur
20VE01907

AGEN PNEUS OCCAS, SARL en liquidation au capital de 1 000 € Siège social : Lieudit Petit Colayrac RN 113 - 47550 BOE, 829 020 015 RCS AGEN. L'AG du 08/06/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François SINTES demeurant lieudit Bos des Casses 47150 LA SAUVETAT SUR LEDE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AGEN. Pour avis
20VE01896

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

HAMIDA BETRICHE
07 85 39 64 49

DE RUYT IMMOBILIER
Société Civile Immobilière
au capital de 1200 euros
Siège social : lieu dit Porteli
47300 VILLENEUVE SUR LOT
RCS AGEN B 807 958 087

Aux termes d'une décision en date du 18/06/2020, l'AG Extraordinaire a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 18/06/2020, de nommé en qualité de liquidateur Mme Elizabeth DERUYTERE demeurant lieu dit Proteli 47300 VILLENEUVE SUR LOT et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur

Les modifications seront effectuées au RCS de AGEN
 20VE01960

 **SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO**
 Notaires associés
 8 Boulevard Armand Fallières
 47170 Mézin

SOCIÉTÉ CIVILE
IMMOBILIÈRE C.J.L.B
Société Civile Immobilière au
capital de 1000€, siège social
sis à MONCRABEAU (47600),
lieudit « Armagnac », RCS
AGEN 793 822 925

AVIS DE CLÔTURE DE
LIQUIDATION

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 16.06.2020, déposée au rang des minutes de Maître Séverine DELAGE-RECONDO, Notaire à MEZIN (47170), le 16.06.2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 16.06.2020 de la société SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE C.J.L.B, Société Civile Immobilière au capital de 1000€ dont le siège social est sis MONCRABEAU (47600), lieudit « Armagnac », immatriculée au RCS AGEN sous le n°793822925. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Agén.

Pour avis
 20VE01934

Avis est donné de la cession intervenue le 31/01/2020 à Agén par acte sous seing privé enregistré le 02/03/2020, service de la publicité foncière et de l'enregistrement Agén 1, dossier 2020 00006829 référence 4704P01 2020 A 00600 entre : la **SAS RESTO'SPHERE** société immatriculée au RCS d'Agén n° 792 195 489, domiciliée 50 boulevard Sylvain Dumon Résidence Rabelais 47000 Agén, le cédant, et la **SAS RESTO'JADE**, société immatriculée au RCS d'Agén n° 880 486 238, domiciliée 67 rue de Pujols 47300 Villeneuve sur Lot le cessionnaire, portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter, vente de sandwiches chauds ou froids vente de boissons non alcoolisées, glaces, exploité à Agén, 50 boulevard Sylvain Dumon Résidence Rabelais 47000 Agén, pour un prix total de 10.000 euros, lequel se décompose comme suit : 8.000 euros pour les éléments incorporels et 2.000 euros pour les éléments corporels. L'entrée en jouissance du cessionnaire a été fixée à la date du 31/01/2020. Les créanciers du cédant pourront faire opposition, le cas échéant, dans un délai de dix jours à compter de la dernière des publications légales, auprès de Monsieur Achahboun Radouan au 5 allée Georges Brassens 47300 Bias. Le Président
 20VE01927

Suivant acte reçu par Me Emilie DIEZ-BESSA, notaire associée de la SCP Sophie de MIGNAS et Emilie DIEZ-BESSA, notaires associées, titulaire d'un office à MARMANDE (47200) 2 rue Sauvin, le 17 juin 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par **Monsieur Dominique Luc ROLLIER**, agent de fabrication en centrale à béton, né à MARMANDE (47200), le 14 août 1968 et **Madame Nathalie LUXEMBOURGER**, Assistante familiale, née à PAU (64000), le 11 mai 1973, demeurant ensemble à POUSSIGNAC (47700), lieudit Birot, mariés à la Mairie de MARMANDE (47200), le 21 août 1999, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts.

Les oppositions des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial dénommé où domicile a été élu.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Emilie DIEZ-BESSA
 20VE01959

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 du Code de Procédure

Suivant testament olographe en date du 18 juillet 2019, **Madame Béatrice Nicole Claudine PERRON**, en son vivant conseillère emploi, demeurant à CASTILLONNES (47330) 50 avenue des Pyrénées, née à LA TRONCHE (38700), le 15 septembre 1970, célibataire et non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à AGEN (47000) (FRANCE), le 19 janvier 2020.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un PV d'ouverture et de description de testament, reçu par Maître Pierre BOURLANGE, Notaire à CANCON, le 15 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès de Me Pierre BOURLANGE, référence CRPCEN : 47047, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ d'AGEN de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
 20VE01973

 **SCP V. TOURON SCHREIBER**
C. MARGNES - H. LERO C.
VINCENT
 Notaires associés
 Place de la Halle CS 10031
 47301 Villeneuve sur Lot

AVIS DE SAISINE DE
LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 16 décembre 2015,

Madame Arlette Germaine Louise DALLE, demeurant à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300) 25 rue de la Mayrastra, née à TOMBEBOEUF (47380), le 23 mars 1931, veuve de Monsieur René COUSSET, décédée à VILLENEUVE-SUR-LOT (47300), le 27 avril 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Claire VINCENT, de la Société Civile Professionnelle « Valérie TOURON SCHREIBER, Carole MARGNES, Hélène LERO et Claire VINCENT, notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial » à VILLENEUVE-SUR-LOT, le 16 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Claire VINCENT, notaire à VILLENEUVE SUR LOT (47300), référence CRPCEN : 47059, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AGEN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
 20VE01982

LA VIE
ECONOMIQUE
DU SUD-OUEST HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ECONOMIQUES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS
ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
 SARL au capital de 50 000 €
 Siège social : 108 rue Fondaudège
 CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
 SIRET 456 200 476 00038

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**
 Responsable des opérations :
 Nicolas **THOMASSET**
 Rédacteur en chef : Vincent **ROUSSET**
 Direction artistique : David **PEYS**

Maquettistes : Sarah **ALBERT** & Noëlie **SANZ**

Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**
 Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**,
 Chantal **BOSSY**, Suzanne **BOIREAU-TARTARAT**
 & Nelly **BETAILE**

Service Annonces légales : Marie-Carole **BANEY**

Direction financière et administrative :
 Katia **DE STEFANO**

Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**

Service comptabilité :

Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales :

Anthony **BLUTEAU**, Franck **DUPERIÉ** &
 Christine **SABOURIN**

Secretariat : Khedidja **OUIS** & Sandrine **CARCENAC**

PUBLICITÉ

Responsable commerciale : Hamida **BETRICHE**

Assistante commerciale : Charlotte **LAURENT**

Tél. 07 85 39 64 49

Dépôt légal à parution Hebdomadaire

Parution le mercredi

Impression : **ROTIMPRES**

Commission paritaire
 n° 1022 1182705

Prix unitaire : 1,30 €

Abonnement 1 an : 34 €

Membre RésoHebdoEco



NOUVEAU SOUTIEN À LA TRÉSORERIE

LE NOUVEAU SOUTIEN À LA TRÉSORERIE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES QUI N'ONT PU OBTENIR DE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT EST FONCTION DE LA POSITION DE L'ENTREPRISE DANS L'ÉCONOMIE OU LE BASSIN D'EMPLOI.

La loi de finances rectificative pour 2020 (2020-473) a prévu un dispositif de soutien à la trésorerie des TPE et PME qui vient d'être précisé par décret. Ce dispositif restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020

Cette aide aux petites entreprises consiste en une avance remboursable destinée à couvrir les besoins en fonds de roulement mais aussi les besoins en investissements.

L'attribution de l'avance dépend d'un examen par le Codefi (Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) sur la base d'un ensemble de critères relevant du positionnement stratégique de l'entreprise dans l'économie, nationale ou locale.

Le montant de l'avance peut atteindre 25 % du chiffre d'affaires de 2019 à un taux de 1 % minimum. La durée d'amortissement est limitée à dix ans avec un différé d'amortissement en capital limité à trois ans.

Ce soutien est destiné aux entreprises n'ayant pas trouvé de solutions de financement auprès des banques ou de partenaires d'affaires. Sont ainsi visées les entreprises qui n'ont pas pu obtenir un prêt garanti par l'État suffisant pour financer leur exploitation, ni obtenir d'intervention favorable de la médiation du crédit.

Les entreprises doivent justifier de perspectives réelles de redressement de leur exploitation. Sont en conséquence écartées, les entreprises faisant l'objet d'une procédure collective. Le décret précise toutefois que sont également éligibles les entreprises dont la situation financière est redevenue saine à la suite d'un plan de sauvegarde ou de redressement.

Lorsque le besoin de financement dépasse 800 000 euros, l'aide prend la forme d'un prêt à taux bonifié, d'une durée d'amortissement limitée à six ans, avec un différé d'amortissement en capital d'un an.

La demande d'aide est à effectuer par courrier auprès du Codefi, à la direction départementale des finances publiques ou au service des impôts des entreprises.

L'examen de la demande tient compte du « positionnement économique et industriel de l'entreprise ». Le décret précise que ce critère comprend le « caractère stratégique de l'entreprise, son savoir-faire reconnu et à préserver, sa position critique dans une chaîne de valeur ainsi que l'importance de l'entreprise au sein du bassin d'emploi local ».

Référence : Décret n° 2020-712 du 12 juin 2020

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2018 T3	113,45	+ 2,41 %
2018 T4	114,06	+ 2,45 %
2019 T1	114,64	+ 2,48 %
2019 T2	115,21	+ 2,33 %
2019 T3	115,60	+ 1,90 %
2019 T4	116,16	+ 1,84 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L.145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2020 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2019			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,2375
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,0674) + 1365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AVRIL 2019	AVRIL 2020	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,51	104,56	+ 0,3 %
INDICE HORS TABAC	103,81	103,81	0 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL		
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
3 ^{ème} TRIMESTRE 2019	129,99	+ 1,20 %
4 ^{ème} TRIMESTRE 2019	130,26	+ 0,95 %
1 ^{er} TRIMESTRE 2020	103,57	+ 0,92 %

INSEE - 12 JUILLET 2018

SMIC	
HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,15 €	1 539,42 €

CAP FERRET ? NON, CAP-FERRAT !



LE GRAND-HÔTEL DU CAP-FERRAT FOUR SEASONS A ROUVERT SES PORTES LE 12 JUIN. L'OCCASION D'UNE ESCAPADE BIEN-ÊTRE POUR (RE)DÉCOUVRIR UN LIEU MYTHIQUE ENTRE NICE ET MONACO.

Par Vincent ROUSSET



À l'instar du Cap Ferret, le Cap-Ferrat, entre Nice et Monaco, possède aussi son phare et sa pointe. Mais à la différence du Ferret, Cap-Ferrat impressionne par la présence unique en sa pointe d'un palace légendaire à l'architecture Belle Epoque : le Grand Hôtel Four Seasons. Planté là sur 7 hectares de pins parasols, le Grand Hôtel du Cap-Ferrat surplombe la Méditerranée avec une vue à couper le souffle entre criques, étendues rocheuses et sentiers pédestres. Avec un livre d'or signé entre autres par Elizabeth Taylor et Winston Churchill ou encore Charlie Chaplin, cet établissement existe depuis 1908. Aujourd'hui, ses somptueuses chambres, son restaurant provençal étoilé au Guide Michelin et sa célèbre piscine continuent d'en faire l'un des palaces les plus mythiques de la région. Le Grand Hôtel du Cap-Ferrat rassemble 74 chambres, dont 24 suites et une villa. Chacune de ces locations est lumineuse et aérée, et les plus fastueuses disposent d'une terrasse et d'une piscine privée. Dessinées par Pierre-Yves Rochon, ces chambres ont pour principale couleur le blanc et les teintes claires comme le beige, avec des matériaux immaculés tel le marbre, permettant de mettre en exergue les splendides tableaux qui décorent les murs. A proximité se trouve la villa Rose-Pierre, conçue par le décorateur d'intérieur Alberto Pinto, qui s'étend sur 550 mètres carrés au beau milieu d'un terrain d'un hec-

tare. Elle réunit notamment une piscine privée, un court de tennis avec vue sur la mer, un sauna, une salle de fitness et une terrasse rooftop. Le Grand Hôtel du Cap-Ferrat est aussi l'occasion de (re)découvrir en contrebas, le sentier du littoral serpentant le long des côtes, offrant un paysage unique pour les amateurs de jogging. La péninsule se déploie jusqu'à la réserve maritime du Pelagos qui compte, au large du Grand-Hôtel, certains des fonds marins les plus riches et les plus beaux de la Côte d'Azur, bien connu par les amateurs de plongée.

L'ÉLÉGANT « CLUB DAUPHIN »

Après 5 mois de rénovation, le Club Dauphin, l'élégant club de bord de mer du Grand Hôtel, rouvre ses portes pour offrir de nouveaux cabanas pensés comme de véritables espaces de vie. Nichés au milieu des jardins odorants, ils ont été disséminés pour offrir un maximum d'intimité tout en bénéficiant des plus belles vues sur la Méditerranée. Lieu emblématique de la Côte d'Azur depuis les années 30, le Club Dauphin est situé à la pointe de la presqu'île du Cap Ferrat, un endroit préservé surplombant le sanctuaire Pelagos, une réserve protégée d'animaux marins. Un petit coin de paradis éloigné de tout tumulte qui depuis sa création a séduit de nombreux écrivains, acteurs et célébrités venus chercher cette douceur de vivre. Car ce club jouit d'une impressionnante piscine d'eau de mer de 33 mètres, surplombant la mer. Aujourd'hui, clients de l'hôtel comme locaux continuent de s'y retrouver en famille ou entre amis, donnant au Club Dauphin cette atmosphère si particulière alliant sophistication et relaxation. A coup sûr, en 2020, pour toutes ces raisons, certains préféreront le Cap-Ferrat au Cap Ferret !